

Résolution présentée par la délégation de la Libye

Thème	Agenda 2030 pour le Développement Durable
Concerne	Création d'une police nationale libyenne ayant sous sa juridiction l'entièreté de la mer Méditerranée fondée par les pays occidentaux en vue de combattre les flux migratoires illégaux
L'Assemblée Générale,	
Inquiétée	par les conditions de vie inhumaines des migrants ayant pour objectifs d'atteindre l'Europe, dont 25'000 ont perdu la vie depuis 2014 lors de leur traversée,
Observant	le trafic d'êtres humains engendré par la volonté de rejoindre l'Europe, dont beaucoup sont détenus par les trafiquants, souvent finissant par être vendus en tant qu'esclaves. Ce phénomène est une violation de l'article 4 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, déclarations que « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »,
Alarmée	par le manque de réaction des États de l'Union Européenne face à cette situation exceptionnelle entraînant de graves conséquences, dont eux-mêmes sont responsables étant donné que la chute de la stabilité étatique du Maghreb fut causée par leurs interventions en 2011,
Applaudissant	la très forte capacité de la Garde Côtière Libyenne à prévenir une quantité innombrable de drames humains en interceptant les bateaux transportant des migrants illégaux : ces créations de fortune emportent une injuste quantité de vies au large,
Reconnaisant	le professionnalisme et le sens du devoir des Gardes Côtiers Libyens, toujours faisant preuve de respect envers les migrants afin de les protéger de la mort,
Décide	la création d'une police nationale dudit pays sous l'autorité de la Marine libyenne dont le financement sera fait par récolte de fonds de par les pays occidentaux ayant causé cette grave crise (c'est-à-dire la France, l'Allemagne, les USA, la Grande-Bretagne et tiers) qui : <ul style="list-style-type: none">- Verra sa juridiction étendue à toute la mer Méditerranée, étant donné que les trafiquants changent souvent de zone économique exclusive en vue d'échapper à la justice, allant dans les eaux des anarchies, comme l'Algérie ;- Aura le droit inconditionnel de faire feu sur tous les trafiquants de migrants, à n'importe quel endroit de son espace maritime, y compris les grands trafiquants « humanitaires », comme le soi-disant « SOS Méditerranée ».

Le texte français fait foi